

Procédure de vente.

Vente quote-part terrain

1	2	3	4	5	6
<p>Présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Découverte des informations sur le projet et les logements ■ Contact avec nos courtiers et sélection du bien 	<p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en relation avec l'établissement financier partenaire pour l'obtention d'un accord de principe pour le financement 	<p>Réservation</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Versement immédiat de l'acompte de réservation auprès du notaire agréé ■ Accusé de réception des fonds par le notaire 	<p>Engagement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Signature du financement auprès de la banque ■ Versement de la quote-part terrain, déduction faite de l'acompte de réservation sur le compte du notaire agréé ■ Signature de la vente chez le notaire ■ En parallèle, signature du contrat d'entreprise totale 	<p>Construction</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Rencontre avec l'entreprise totale, démarrage des choix de finitions ■ Paiement des acomptes selon contrat d'entreprise totale durant toute la phase de construction 	<p>Livraison</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Constat des éventuels retouches et défauts sur place ■ Remise des clés

RAIFFEISEN
Raiffeisen du Mont-Tendre
Route de Bière 3, 1143 Apples
Mme Micheline Aubert Gras
021 800 92 92
micheline.aubertgras@raiffeisen.ch

Versement
Acompte de
réservation de
CHF 20'000.-

Versement
Valeur foncière
du terrain moins
l'acompte de
réservation

Versement
Acomptes selon
contrat d'entreprise
totale